



**COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 14 SEPTEMBRE 2016**

**DÉLIBÉRATION N° 2016-77**

**PROCÉDURES ADMINISTRATIVES**

**10 - Lancement de la procédure d'attribution et signature du marché public avec le(s) titulaire(s) concernant les prestations de travaux, fournitures et pose d'équipements de sécurité (grillages, clôtures, portails, serrures, caillebotis, gardes corps) - Marché F17**

Date de la convocation : le 8 septembre 2016,

**Nombre de délégués en exercice : 70**

Président de séance : Guy MESSAGER – Président du Syndicat,

Secrétaire de séance : Joséphine DELMOTTE – Commune de CHENNEVIÈRES-LÈS-LOUVRES

**Présents : 38**

Bruno VALENTE (Commune d'Arnouville), Jean-Claude LAINÉ et Gilles MENAT (commune de Baillet-en-France), Jean-Luc HERKAT (Commune de Bonneuil-en-France), Gilles BELLOIN et Joëlle POTIER (commune de Bouffémont), Maria-Elisabeth CARMINATI (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée), Joséphine DELMOTTE (Commune de Chennevières-Lès-Louvres), Paul-Édouard BOUQUIN (Commune de Domont), Marcel BOYER (Commune d'Écouen), Ingrid DE WAZIERES (Commune d'Épiais-lès-Louvres), Alain BOURGEOIS et Jean-Robert POLLET (Commune d'Ézanville), Christian CAURO et Gérard GRÉGOIRE (Commune de Gonesse), Anita MANDIGOU et Claudine FLESSATI (Commune de Goussainville), Guy MESSAGER (Commune de Louvres), Christiane TOMKIEWICZ (Commune de Mareil-en-France), Robert DESACHY et Francis COLOMIÉS (Commune de Le Mesnil-Aubry), Geneviève RAISIN (Commune de Montsoul), Bernard DE WAELE (Commune de Piscop), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Commune de Le Plessis-Gassot), Alain SORTAIS et Bernard BESANÇON (Commune de Puiseux-en-France), Bernard VERMEULEN et Patrick LEPEUVE (Commune de Roissy-en-France), Roger GAGNE et Marc LEBRETON (Commune de Saint-Brice-Sous-Forêt), Richard ZADROS et David DUPUTEL (Commune de Saint-Witz), Antoine ESPIASSE (Commune de Sarcelles), Gérard SAINTE-BEUVE (Commune de Le Thillay), Lionel LECUYER (Commune de Vémars), Christine PASSENAUD (Commune de Villeron), Maurice MAQUIN (Commune de Villiers-le-Bel).

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents et représentés : 2**

Mathieu DOMAN (Commune d'Arnouville), à Bruno VALENTE (Commune d'Arnouville),  
Jean-Pierre DAUX (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée) à Maria-Elisabeth CARMINATI (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée).

**Présents sans droit de vote : 2**

Louis LE PIERRE (Commune d'Ézanville),  
Brigitte CARDOT (Commune de Puiseux-en-France).

## PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

### **10 - Lancement de la procédure d'attribution et signature du marché public avec le(s) titulaire(s) concernant les prestations de travaux, fournitures et pose d'équipements de sécurité (grillages, clôtures, portails, serrures, caillebotis, gardes corps) - Marché F17**

#### *EXPOSÉ DES MOTIFS*

Pour répondre aux exigences de la mise en sécurité des ouvrages hydrauliques construits depuis de nombreuses années par le SIAH Croult et Petit Rosne sur son territoire de compétence, le SIAH investit chaque année dans des opérations de mise en sécurité de son patrimoine, dont la hiérarchisation découle d'analyses au cas par cas au regard des risques encourus.

La sécurité concerne les riverains, le personnel travaillant sur le site et enfin d'une manière plus générale la protection de l'environnement.

Le patrimoine concerné représente une trentaine de bassins de retenue, une centaine d'ouvrages et de nombreux points de mesures.

#### **La prestation comporte deux axes :**

##### ***- Accès et sécurité des zones avec :***

- la pose et le renouvellement des grillages et/ou clôtures (*souples ou rigides*),
- la pose et l'entretien des barrières et ou portails (*fer ou bois*).

##### ***- Mise en sécurité des ouvrages par la pose et l'entretien :***

- des gardes corps (*fer ou bois*),
- de caillebotis (*fermeture des ouvrages hydrauliques*),
- de grilles et/ou de chaînes,
- d'échelles d'accès,
- de serrures et de cadenas identiques sur l'ensemble des sites,
- de panneaux d'information et d'interdictions.

Ces différents travaux sur les ouvrages restent sur une base de fournitures de matériaux en fer et/ou en bois avec des références homogènes à l'image du SIAH tant sur la couleur, les types, l'aspect, et s'inscrit dans une action à long terme.

Il est prévu, pour ce faire, de passer un marché à bons de commande d'un an, reconductible deux fois. Les crédits sont prévus au budget principal GÉMAPI, chapitre 23, article 2315.

Le montant du détail estimatif pour ce marché est de 479 940 € HT par an.

## PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

**10 - Lancement de la procédure d'attribution et signature du marché public avec le(s) titulaire(s) concernant les prestations de travaux, fournitures et pose d'équipements de sécurité (grillages, clôtures, portails, serrures, caillebotis, gardes corps) - Marché F17**

### *CECI EXPOSÉ*

**Le Comité Syndical,**

Après avoir entendu le rapport d'Alain BOURGEOIS,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code des Marchés Publics,

**Considérant** les raisons économiques, techniques ou financières déterminant le rythme et l'étendue des besoins à satisfaire concernant les prestations de travaux, fournitures et pose d'équipements de sécurité (marché F17),

**Considérant** la nécessité pour le syndicat de lancer la procédure d'attribution et de signer le marché public par voie d'appel d'offres ouvert relatif aux travaux de fournitures et pose d'équipements de sécurité (grillage, clôture, portail, serrure, caillebotis, garde-corps), Marché F17,

**Considérant** la nécessité de lancer une procédure par voie d'appel d'offres ouvert,

### **LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :**

**1 - Autorise** le Président à lancer la procédure d'attribution et à signer le marché public par voie d'appel d'offres ouvert, relatif à la mise en sécurité des sites et ouvrages du SIAH pour une durée d'un an reconductible deux fois, à signer le marché avec le(s) titulaire(s) dès son attribution (Marché F17),

**2 - Prend acte** que les crédits sont inscrits au budget principal GÉMAPI, chapitre 23, article 2315,

**3 - Prend acte** que le montant du détail estimatif pour ce marché est de 479 940 € HT par an,

**4 - Et Autorise** le Président à signer tout acte relatif au lancement de procédure d'attribution et la signature du marché public.

BONNEUIL-EN-FRANCE, le 16 septembre 2016

Guy MESSAGER,

*Signé*

Président du Syndicat,  
Maire honoraire de LOUVRES.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération affichée le 20 septembre 2016.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.